



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>27</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 JUIN 2025</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Laurent CASSARD
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.





2025/73

**OBJET** : Convention avec les établissements scolaires du second degré sur les mesures de responsabilisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article R.511-13,

Vu la délibération du 9 juin 2022, relative à la signature d'une convention avec les établissements scolaires du second degré sur les mesures de responsabilisation,

Considérant

- l'engagement de la collectivité en matière de réussite éducative et de lutte contre le décrochage scolaire, à travers le Réseau pour la Coéducation et la Réussite Éducative (RÉCRÉ) ;
- la mise en place de mesures de responsabilisation avec les collèges sottevillais ;
- la nécessité de renouveler la convention avec les collèges « Jean Zay » et « Emile Zola » et avec l'EREA Françoise Dolto ;
- le souhait des lycées « les Bruyères » et « Marcel Sembat », de proposer également des mesures éducatives alternatives à l'exclusion ;
- la volonté de la commune de participer à la mise en place de ces mesures de responsabilisation au sein des services municipaux, en poursuivant le partenariat avec les collèges et l'EREA, et en l'étendant aux lycées.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions en annexe, avec chaque établissement scolaire du second degré volontaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental



Alexis RAGACHE